



00 P 00 PPF001 12012021 75478036.89 P 000

MME ARBESSION ANNIE

17 RUE TOUZET  
33130 BEGLES

## REVENUS 2020 de Mme ARBESSION ANNIE

Nous vous indiquons ci-après le montant à déclarer pour la déclaration d'impôts 2020 de Mme ARBESSION ANNIE.

<b>Montant à déclarer à la rubrique PENSIONS, RETRAITES ET RENTES :</b>	<b>7 484 €</b>
<b>Ligne AS de l'imprimé fiscal n° 2042.</b>	
<b>Montant à déclarer à la rubrique TRAITEMENTS, SALAIRES :</b>	<b>0 €</b>
<b>Ligne AJ de l'imprimé fiscal n° 2042.</b>	

Vous trouverez, dans le tableau au verso, le détail des montants.  
Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

La Direction Générale

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR VOTRE DECLARATION

Vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 au 0 173 173 759

Vous éviterez les heures d'affluence téléphonique en appelant avant 9h30,  
entre 12h30 et 13h30 et après 15h30

#### AUDIENS PRESTATIONS RETRAITE

TSA 10407  
92177 VANVES CEDEX  
Tél : 0 173 173 759  
Internet : [www.audiens.org](http://www.audiens.org)

**Explication du montant à déclarer****ALPRO AGIRC-ARRCO (ex-Arrco) / 2.63.06.13.055.805**

<b>Allocation brute / Salaire</b>	3 013,43
<b>MONTANT NET IMPOSABLE</b>	2 856,62
Cumul annuel des Mnts PAS/RAS retenus	0,00

**ALPRO AGIRC-ARRCO (ex-Agirc) / 2.63.06.13.055.805**

<b>Allocation brute / Salaire</b>	4 881,96
<b>MONTANT NET IMPOSABLE</b>	4 628,12
Cumul annuel des Mnts PAS/RAS retenus	0,00

► **Médicis**

18, rue de l'Amiral Hamelin  
75780 Paris cedex 16  
Email : serviceadherents@mutuelle-medicis.com

► **Vos références**

(à rappeler dans toute correspondance)  
Mme ANNIE BOUTEILLER ARBESSION  
N° d'adhérent : 285724  
N° de contrat : OC01151539

## DÉCLARATION FISCALE 2020

Vous trouverez ci-dessous les montants à déclarer, au titre de la rente, versés par Médicis pour l'année 2020.

Montant à déclarer au titre la rente Médicis	1 102,92 €
Dont au titre de la CRDS	5,76 €
Dont au titre de la CSG non déductible	0 €
Dont au titre de la CASA	0 €
A titre d'information - Montant de la CSG déductible	43,56 €
Montant au titre de l'impôt sur le revenu prélevé à la source	22,08 €

Montant à déclarer = montant net perçu + CSG non déductible + CRDS + CASA + montant du prélèvement à la source.

Le montant « pensions retraites et rentes » est à déclarer dans la case 1AS\* de votre formulaire déclaratif de revenus.

\*Ces éléments vous sont communiqués sous réserve que la déclaration d'impôts 2021 soit identique à celle de 2020.

► **Vos ressources**

Si le montant de vos ressources venait à changer, merci de nous en informer aussitôt afin que nous puissions vous permettre de bénéficier d'une exonération totale ou partielle des contributions sociales.

► **Information importante**

Les informations vous concernant sont transmises aux administrations fiscale et sociale pour l'accomplissement de leurs missions et servent au recouvrement des cotisations sociales et de l'impôt ainsi qu'à l'ouverture et au calcul de droits en matière de prestations sociales (article 78 de la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019). Leur utilisation s'effectue dans le respect des dispositions du règlement général sur la protection des données, applicable en droit français au 25 mai 2018.

**Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services**

18 rue de l'Amiral Hamelin • 75780 Paris cedex 16 • [www.mutuelle-medicis.com](http://www.mutuelle-medicis.com)

Mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire soumise aux dispositions du code de la mutualité immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 315 062 687.

ADEPIA-Médicis (Association pour la Défense Et la Promotion des Intérêts des Adhérents de Médicis), association régie par la loi du 1er juillet 1901 :

18 rue de l'Amiral Hamelin - 75780 Paris cedex 16.